Corrigé – Brevet 2025 – français (grammaire et compréhension) – Antilles, Guyane (remplacement)

Questions 1 à 7 : l'émerveillement, source de l'écriture, et l'image d'Eija Liisa Aahtila, Questions 8 à 11 : temps et valeurs, fonction d'une subordonnée, formation d'un mot, réécriture

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Compréhension et compétences d'interprétation – Questions 1 à 7 : l'émerveillement, source de l'écriture, et l'image d'Eija Liisa Aahtila *(32 pts)*

1. La phrase qui correspond le mieux au texte est la suivante : **« L'auteur explique que l'émerveillement est nécessaire à la création littéraire. »**

En effet, Alain Mabanckou affirme que la vocation d'écrivain dépend de sa capacité « à demeurer celui qui est sans cesse médusé, émerveillé » (l. 4). Il précise plus loin que le « pouvoir de l'enchantement » est « substantiel pour la création artistique au sens le plus large » (l. 13-14), c'est-à-dire fondamental. Les deux autres propositions sont fausses. La phrase a) ne convient pas : l'auteur n'écrit pas un conte, il rédige une lettre de conseils au jeune Alioune ; les créatures étranges qu'il évoque sont des souvenirs des légendes entendues dans son enfance. La phrase c) dit le contraire du texte, puisque le futur écrivain doit rejeter « les frontières imposées par la raison ou la logique » (l. 5).

2. Pour que le lecteur soit « embarqu[é] ailleurs », deux conditions apparaissent dans les lignes 6 à 14.

- **L'écrivain doit croire lui-même à ce qu'il raconte et construire une histoire cohérente.** « Le lecteur croira ce que l'écrivain croit » (l. 6) : la conviction de l'auteur se transmet au lecteur. À l'inverse, le lecteur « doutera de ce qui lui semble superficiel, sans queue ni tête, parce que cousu avec de gros fils » (l. 6-7). Un récit maladroit, dont on voit les ficelles, détruit l'illusion et ramène le lecteur à la réalité.
- **Il faut des personnages auxquels le lecteur s'identifie.** Le voyage se fait « grâce à des personnages dans lesquels il se reconnaîtra et à qui il confiera ses propres obsessions » (l. 9-10). Le lecteur part d'autant plus loin qu'il retrouve dans les personnages ses propres désirs et ses propres peurs.

On pouvait aussi citer une troisième condition : l'auteur doit « persuader que ce qu'il crée est une autre version de l'existence » (l. 11-12), une version « qui nous fait défaut au quotidien » (l. 12-13) ; le lecteur accepte de partir parce que la fiction lui offre l'enchantement que la vie ordinaire ne lui donne plus.

3. a) Le genre littéraire qui a marqué Alain Mabanckou est le **conte** (le récit merveilleux transmis oralement, avec ses légendes). Il parle de « ces contes, ces récits » (l. 16) et de « ces légendes du Congo » (l. 21), qu'il a d'abord écoutés enfant, en « auditeur » (l. 19), avant d'en faire le point de départ de son travail d'écrivain.

3. b) Le conte a contribué de plusieurs façons à la formation de l'écrivain.

- **Il a fait naître sa vocation.** L'auteur l'affirme clairement : « Ce sont pourtant ces contes, ces récits qui ont nourri mon orientation vers l'écriture » (l. 16-17). Les histoires entendues dans l'enfance sont à l'origine de son désir d'écrire.
- **Il lui a donné l'envie de créer à son tour et de transformer ce qu'il avait reçu.** L'enfant ne se contente plus d'écouter : « Je rêvais d'inventer d'autres légendes, de varier les personnages, de refuser le dénouement que tout le monde attendait » (l. 17-18). Il veut passer du rôle de « simple auditeur » (l. 19) à celui de conteur.
- **Il lui a appris ce qui deviendra son style.** Il veut ajouter à ces histoires « une bonne dose d'exagération, celle qui serait ma touche, ma petite marque de fabrique » (l. 19-20) : l'exagération, héritée des contes, devient sa signature d'écrivain.

Deux de ces éléments suffisaient. On pouvait aussi montrer que le conte a entretenu chez lui la « naïveté » (l. 3) indispensable à l'écrivain : il n'a « jamais mis en cause un seul instant » (l. 15) ces histoires.

4. La figure de style principale des lignes 21 à 26 est une **énumération** (ou **accumulation**). Le participe « peuplées » est suivi d'une longue série de compléments construits sur le même modèle : « d'êtres macrocéphales, de grenouilles géantes qui amusaient les bambins, de créatures nanties d'une seule patte [...] ou de ces bébés potelés [...] » (l. 22-24). Le dernier élément est lui-même développé par une énumération de verbes : les bébés « marchaient dès leur naissance, parlaient immédiatement nos langues [...] et allaient au cœur de la brousse chasser du gibier » (l. 24-25).

- **Premier effet : montrer la richesse et l'abondance du monde des légendes.** Les créatures se succèdent sans fin, toutes plus étonnantes les unes que les autres : l'univers des contes du Congo paraît foisonnant, inépuisable.
- **Deuxième effet : faire revivre l'émerveillement de l'enfant.** La phrase, de plus en plus longue, s'emballe et se termine par un point d'exclamation (« pour le repas du soir ! », l. 25-26) : son rythme traduit la « stupéfaction » (l. 21) du petit auditeur, qui passe d'une merveille à l'autre sans reprendre son souffle.

On pouvait aussi relever que l'énumération s'accompagne d'**hyperboles** (« grenouilles géantes », des bébés qui « parlaient immédiatement nos langues », l. 24) : l'auteur met en pratique la « bonne dose d'exagération » (l. 19-20) qu'il revendique comme sa marque de fabrique.

> 💡 **Astuce.** Quand on te demande « deux effets », sépare-les nettement (« Premier effet... Second effet... ») et appuie chacun sur un détail précis du passage : ici la longueur de la liste pour l'abondance, et le point d'exclamation final pour l'émerveillement.

5. Les personnages des histoires évoquées dans les lignes 21 à 26 présentent deux caractéristiques principales.

- **Ils ont un corps hors norme, étrange, parfois difforme.** Ce sont des « êtres macrocéphales » (l. 22), c'est-à-dire à la tête énorme, des « grenouilles géantes » (l. 22) ou des « créatures nanties d'une seule patte » (l. 22-23). Leur aspect sort de toutes les proportions naturelles.
- **Ils possèdent des pouvoirs surnaturels, supérieurs à ceux des humains.** Les créatures à une patte « avançaient plus vite que les humains » (l. 23) ; les bébés « marchaient dès leur naissance » (l. 24) et partaient seuls « chasser du gibier » (l. 25). Ce sont bien des « personnages aux pouvoirs démesurés » (l. 28).

On pouvait ajouter qu'ils ne sont pas effrayants : les grenouilles géantes « amusaient les bambins » (l. 22). Ces êtres étranges appartiennent à un merveilleux familier et joyeux.

6. L'expression « cercle magique » (l. 2) désigne le **monde de la fiction**, dans lequel l'écrivain doit entrer et rester pour que sa vocation grandisse.

- **C'est un monde où tout est possible, comme par magie.** La phrase précédente définit ce « cercle » : « du côté de la fiction, tout paraît possible, sans exceptions et selon les caprices du créateur » (l. 1-2). Dans la fiction, l'écrivain est tout-puissant, comme un magicien : les lois du réel n'existent plus, seule compte sa volonté. Les légendes du Congo, avec leurs « personnages aux pouvoirs démesurés » (l. 28), en donnent un exemple.
- **C'est un espace protégé, séparé du monde de la raison.** Un cercle trace une frontière entre un dedans et un dehors. À l'intérieur, l'écrivain doit préserver sa « naïveté » (l. 3) et rester « médusé, émerveillé » (l. 4) ; il laisse dehors « les frontières imposées par la raison ou la logique » (l. 5), qu'il « rejette sans voies de recours » (l. 4-5). Ce cercle est aussi un lieu où l'on se nourrit : « C'est dans ce cercle magique que la vocation sera nourrie » (l. 2). Comme le cercle d'un sorcier qui protège ses sortilèges, il préserve l'enchantement dont les adultes finissent par douter (« plus nous grandissons, plus nous doutons du pouvoir de l'enchantement », l. 13-14).

On peut enfin y voir une image du cercle des enfants réunis autour du conteur : c'est là, la nuit, que l'auteur a découvert les « mystères » (l. 29) et le goût des histoires.

7. L'image est une vue en noir et blanc intitulée « The House » (« la maison »), de l'artiste Eija Liisa Aahtila, datée de 2002. Elle montre une jeune femme aux longs cheveux bouclés, vêtue d'une robe sombre, qui flotte dans les airs, les bras écartés comme des ailes et les jambes repliées vers l'arrière, au milieu d'une forêt de grands conifères. Elle est vue en contre-plongée, sur un fond de ciel lumineux qui apparaît entre la cime des arbres. Plusieurs liens peuvent être établis avec le texte.

- **Premier lien : l'image rend visible un monde où « tout paraît possible ».** Une femme qui vole sans ailes défie les lois de la pesanteur : l'artiste rejette, comme le recommande Mabanckou, « les frontières imposées par la raison ou la logique » (l. 5). Cette femme volante pourrait appartenir aux légendes du Congo, peuplées de « personnages aux pouvoirs démesurés » (l. 28), au même titre que les créatures à une patte qui avancent « plus vite que les humains » (l. 23).
- **Deuxième lien : l'émerveillement.** La jeune femme lève le visage vers la lumière du ciel, le regard fixe, l'air calme et comme absorbé : elle semble elle-même « médusé[e], émerveillé[e] » (l. 4). La contre-plongée oblige aussi le spectateur à lever les yeux : il éprouve la même « stupéfaction » (l. 21) que l'enfant devant les légendes. L'image illustre ainsi ce « pouvoir de l'enchantement » (l. 13-14) que l'auteur juge indispensable à toute création artistique.
- **Troisième lien : l'évasion loin de la vie réelle, rendue crédible.** Le titre évoque la maison, lieu de la vie quotidienne, mais l'image nous transporte dans une forêt profonde, comme les bébés des contes partis « au cœur de la brousse » (l. 25) : elle réalise ce que doit faire tout conteur, « détourner le lecteur de la vie réelle et [. . .] l'embarquer ailleurs, très loin » (l. 9). Le traitement réaliste de l'image (une vraie forêt, une femme ordinaire, un décor précis) rend pourtant la scène vraisemblable : l'artiste nous fait croire à l'impossible, comme l'écrivain qui doit « persuader que ce qu'il crée est une autre version de l'existence » (l. 11-12). Enfin, le contraste entre les masses sombres des arbres et la lumière du ciel rappelle l'opposition du texte entre le jour, qui « appartenait à la réalité », et la nuit, livrée « aux mystères » (l. 28-29).

> ⚠ **Piège.** La question exige **trois** arguments, et chacun doit s'appuyer à la fois sur le texte (citation) et sur l'image (détail précis : la position du corps, la contre-plongée, la lumière, la forêt). Un argument qui ne parle que de l'un des deux documents ne rapporte qu'une partie des points.

Compétences linguistiques et grammaticales – Questions 8 à 11 : temps et valeurs, fonction d'une subordonnée, formation d'un mot, réécriture *(18 pts)*

8. a) La phrase contient deux verbes conjugués :

- « **croira** » : verbe « croire » au **futur simple** de l'**indicatif** ;
- « **croit** » : verbe « croire » au **présent** de l'**indicatif**.

8. b) Le **présent** « croit » a une **valeur de vérité générale** : l'auteur ne parle pas d'un écrivain en particulier ni d'un moment précis, il énonce une règle valable pour tout écrivain. Le **futur** « croira » exprime la **conséquence certaine**, à venir, de cette situation : dès que l'écrivain croit à son histoire, le lecteur y croira à son tour. Le futur a ici une valeur de certitude, presque de loi : l'auteur présente comme sûr l'effet produit sur le lecteur.

9. a) La proposition « ce que l'écrivain vit » est une proposition subordonnée relative (introduite par le pronom relatif « que », avec pour antécédent le pronom démonstratif « ce »). Elle est **complément d'objet direct (COD) du verbe « vivra »** : le lecteur vivra *quoi* ? ce que l'écrivain vit.

9. b) Deux manipulations le prouvent :

- **La pronominalisation** (remplacement par un pronom) : « Le lecteur **le** vivra. » La proposition se remplace par le pronom personnel « le », placé devant le verbe, qui est un pronom COD.

- **La transformation passive** : « **Ce que l'écrivain vit** sera vécu par le lecteur. » À la voix passive, la proposition devient sujet du verbe : seul un COD peut subir cette transformation.

On pouvait aussi utiliser le **remplacement par un groupe nominal** : « Le lecteur vivra **les aventures de l'écrivain** », groupe nominal construit directement, sans préposition, après le verbe, donc COD.

> ⚠ **Piège.** Évite ici le test de la suppression : « Le lecteur vivra » reste une phrase correcte, car « vivre » peut s'employer sans complément, mais son sens change complètement. Ce test ne prouve donc rien ; préfère le remplacement par « le » et la mise au passif.

10. a) « Démesurés » est un adjectif dérivé, formé de trois éléments :

- le **préfixe dé-**, qui exprime l'absence, le contraire (« sans ») ;
- le **radical mesur-**, qui vient du nom « mesure » ;
- le **suffixe -é**, qui permet de former un adjectif (sur le modèle du participe passé).

La lettre finale **-s** n'appartient pas à la formation du mot : c'est la marque du masculin pluriel, car l'adjectif s'accorde avec « pouvoirs ». « Démesuré » signifie donc « qui est sans mesure, qui dépasse toute mesure ».

10. b) Synonyme : **« immenses »** (on pouvait aussi proposer « gigantesques », « colossaux », « excessifs » ou « extraordinaires », au masculin pluriel comme dans le texte).

11. Réécriture (les mots modifiés sont en gras) :

> « **Devrions-nous** t'avouer que **nous** n'**avons** jamais mis en cause un seul instant toutes ces histoires que **nous avons** entendues pendant **notre** enfance ? Ce sont pourtant ces contes, ces récits qui ont nourri **notre** orientation vers l'écriture. **Nous rêvions** d'inventer d'autres légendes, de varier les personnages, de refuser le dénouement que tout le monde attendait. »

Changements : « Devrais-je » devient « Devrions-nous » (verbe « devoir » au conditionnel présent, 1re personne du pluriel, avec l'inversion du sujet et le trait d'union) ; « je n'ai » devient « nous n'avons » et « j'ai » devient « nous avons » (passé composé, 1re personne du pluriel) ; « Je rêvais » devient « Nous rêvions » (imparfait, 1re personne du pluriel) ; les déterminants possessifs « mon » deviennent « notre » (« nos enfances » et « nos orientations » étaient aussi acceptables). Le pronom « t' » ne change pas, puisque le destinataire reste Alioune ; la deuxième phrase (« Ce sont [...] qui ont nourri ») ne change pas non plus, car ses verbes ont pour sujets « ce » et « qui » (mis pour « ces contes, ces récits »).

> ⚠ **Piège.** « entendues » ne change pas. Avec l'auxiliaire « avoir », le participe passé s'accorde avec le COD placé avant le verbe : ici le pronom relatif « que », mis pour « ces histoires » (féminin pluriel). Cet accord ne dépend pas du sujet, que ce soit « je » ou « nous ». De même, « mis » reste invariable : son COD, « toutes ces histoires », est placé après le verbe.

Conseils pour le jour J

Tu as 1 h 10 pour 50 points : garde au moins 20 minutes pour la grammaire et la réécriture, qui vaut à elle seule 10 points. Ce texte n'est pas un récit mais une lettre de conseils : repère dès la première lecture sa construction (les conseils à Alioune, lignes 1 à 14, puis les souvenirs d'enfance de l'auteur, lignes 15 à 30), car les questions renvoient précisément à l'une ou à l'autre partie.

Les consignes précisent le nombre d'éléments attendus (« deux éléments », « deux effets », « trois arguments ») et les lignes où les chercher : compte tes éléments, sépare-les nettement et donne pour chacun une citation courte et exacte, entre guillemets, avec le numéro de ligne. Les mots-clés du texte (« émerveillé », « enchantement », « cercle magique », « l'embarquer ailleurs ») servent dans presque toutes les réponses.

Pour l'image, décris d'abord ce que tu vois vraiment (la jeune femme qui flotte, bras écartés, la forêt, la contre-plongée, la lumière du ciel) avant de la relier au texte. Pour la réécriture, relis-toi une dernière fois uniquement pour les terminaisons (« Devrions-nous », « avons », « rêvions ») et vérifie que tu n'as pas touché à « entendues ».

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).